

Les SID continueront à verser 8,64 centimes par kWh solaire

Les Services industriels de Delémont continueront de garantir l'an prochain le versement de 8,64 centimes par kWh aux producteurs delémontains d'énergie solaire ne bénéficiant pas de la reprise au prix coûtant (RPC).

Telle a été la réponse de Murielle Macchi-Berdat, conseillère communale responsable du département de l'énergie et des eaux, lundi soir, à la question orale du conseiller de ville Christophe Günter (PLR).

Ce dernier était inquiet pour les producteurs de la capitale, après la décision de BKW de faire passer la rétribution du kWh de 11 à 4 centimes.

«Ce montant de 4 centimes correspondant au prix moyen du marché sur 24 h, alors que le solaire ne produit que de 8 h à 20 h», a souligné la conseillère communale. Elle n'est donc pas d'accord avec le mode de calcul utilisé par BKW pour rétribuer le courant électrique solaire. **TB**

